

SOCIÉTÉ
NATIONALE

des

CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

Md

43664 1/14
14

AVIS GÉNÉRAL
SÉRIE MOUVEMENT N°3
destiné aux gares de la zone occupée

Col.

Paris, le 3 février 1941

Nm.
14

ETIQUETTES BILINGUES POUR TRANSPORTS ISOLÉS DE L'ARMÉE ALLEMANDE
EFFECTUÉS PAR WAGONS COMPLETS.

Article 1^{er} -

Dorénavant, tous les wagons complets faisant l'objet de transports isolés militaires de l'Armée Allemande devront être munis d'étiquettes spéciales bilingues comportant un losange vert rayé d'une diagonale verte, conformément au modèle reproduit au dos. Il est précisé à ce sujet que les transports militaires allemands reçoivent, soit un numéro d'identification par les soins de l'E.B.D. compétente, soit un numéro d'identification précédé d'un zéro, numéro indiqué par l'autorité allemande expéditrice, après accord de la T.K. intéressée.

Article 2 -

Ces nouvelles étiquettes portent le numéro S.N.C.F. mod. 12.611 M.

Article 3 -

Aucune autre étiquette ne devra être utilisée pour les transports isolés de l'Armée Allemande effectués par wagons complets. En particulier, les nouvelles étiquettes mod. 12.611 M. devront remplacer les étiquettes 12.600 ter M. à double diagonale rouge utilisées jusqu'ici pour identifier les wagons chargés de matériel de guerre ou de prises de guerre.

Article 4 -

Pour chaque expédition, le cadre "Lotissement" de la nouvelle étiquette mod. 12.611 M. devra recevoir un placard de lotissement dont l'indice devra, dans tous les cas, correspondre :

- soit à la gare destinataire si celle-ci est en France,
- soit à la gare frontière de sortie de France si la gare destinataire du transport se trouve à l'étranger.

Article 5 -

Les gares recevront d'office un premier approvisionnement d'étiquettes 12.611 M. Le réapprovisionnement s'effectuera sur leur demande dans les conditions habituelles.

Le Directeur du Service Central du Mouvement,
GOURSAT.

NOTA IMPORTANT - Les recommandations les plus expresses sont faites au personnel pour qu'en aucun cas un wagon porteur d'étiquettes mod. 12.611 M. comportant un losange vert ne soit acheminé sur des gares de la zone non occupée.

TOUTES LES RUBRIQUES À REMPLIR DOIVENT L'ÊTRE EN CARACTÈRES INDELEBILES. DE PREFERENCE AU CRAYON BLEU

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Marque et N° du wagon }
Eigentumsmerkmal

Partie de wagons }
Anteil von Wagen

De }
Von }

à }
Nach }

VIA
Itinéraire dans
la zone occupée

ÜBER
Leitungsweg im
besetzten Gebiet

Gare de transit
à l'entrée dans le Reich

Deutscher Über-
gangsbahnhof

N° d'identification
Fahrt - Nummer

Date de l'expédition
Tag der Aufgabe

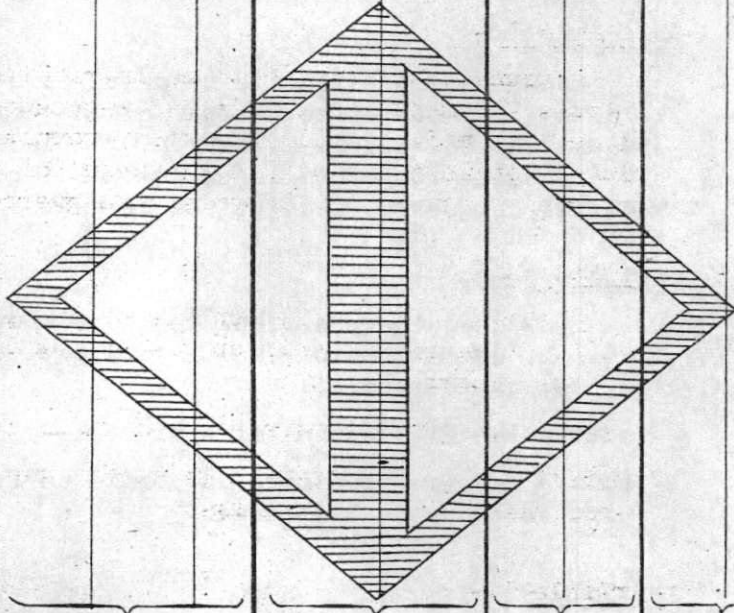
LOTISSEMENT

CHARGE ET FREINAGE

Tare du wagon }
Eigengewicht des Wagens }
Poids de la marchandise }
Gewicht der Ladung }
Poids brut }
Gesamtgewicht }

Poids frein Westinghouse :

Emplacement réservé aux bandes "Fragile", "Matières
explosibles ou inflammables", "Plomb de douane",
etc...



80849112